



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17178619

cde

TRIBUNAL DE COMMERCE

08 DEC. 2017

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0550.471.535

Dénomination

(en entier) : VIP TRANSPORTS

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Venelle du Bois de Villers, 40 - 1300 Wavre

Objet de l'acte : REDUCTION DE CAPITAL

Il résulte d'un acte reçu par devant Christophe LE ROUX, Notaire associé à la résidence de Schaerbeek, membre de l'association ACT & LEX ayant son siège à 1030 Bruxelles, avenue Eugène Plasky, 144/1, le 4 décembre 2017, que l'assemblée générale des associés de la société privée à responsabilité limitée « VIP TRANSPORTS », ayant son siège social à 1300 Wavre, Venelle du Bois de Villers, 40.

1. REDUCTION DU CAPITAL

L'assemblée décide, conformément aux articles 316 et 317 du Code des Sociétés, de réduire le capital de la société à concurrence d'un montant de trente-sept mille euros (37.000,00 €), pour le ramener de cinquante-cinq mille six cents euros (55.600,00 €) à dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), sans réduction du nombre de parts sociales, par remboursement à concurrence de trois mille huit cents euros (3.800,00 €) aux associés et par dispense de libération du solde des apports, à concurrence de trente-trois mille deux cents euros (33.200,00 €).

Le remboursement deviendra exigible dès l'expiration du délai prévu à l'article 317, alinéa 1er du Code des sociétés.

Le montant de la réduction du capital social est prélevé sur le capital social effectivement libéré par les associés et par dispense.

2. MODIFICATION DES STATUTS

D'un même contexte l'assemblée décide de modifier l'article des statuts, relatif au capital, pour le mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital et adopte le texte suivant :

« Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €) représenté par cinq cent cinquante-six (556) parts sociales sans valeur nominale. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement uniquement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Christophe LE ROUX, Notaire associé

Déposé en même temps:

- expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).